RAPPORT ANNUEL

2022 | 2023

SLV/ASMA

SCHWEIZERISCHER LANDMASCHINEN–VERBAND
ASSOCIATION SUISSE DE LA MACHINE AGRICOLE

COMITÉ

Président
Minger Jürg, Bucher Landtechnik AG, 8166 Niederweningen

Vice-président
Penet Christian, Grunderco SA, 1242 Satigny

Membres
Bachmann Kurt, Ad. Bachmann AG, 9554 Tägerschen
Bucher Pius, Krieger AG, 6017 Ruswil
Fausch Ivo, GVS Agrar AG, 8207 Schaffhouse
Leubler Mathias, Aebi & Co. Maschinenfabrik, 3401 Burgdorf
Petermann Joël, Alphatec SA, 1438 Mathod
Schaffner Rolf, Rapid Technic AG, 8956 Killwangen
Schmid Jürg, Ott Landmaschinen AG, 3052 Zollikofen
Schmid Urs, DeLaval AG, 6210 Sursee

Organe de révision
Elber Treuhand, Industriestrasse 37, 3178 Bösingen

Directeur
Rom Pierre-Alain, Museumstrasse 10, 3000 Berne 6

Membre honoraire
Hauenstein Kurt, 5303 Würenlingen

1. GÉNÉRALITÉS

Nous rendons compte des activités de l'association portant sur l'exercice compris entre le 1er novembre 2022 et le 31 octobre 2023.

2. EFFECTIF DES MEMBRES

Au lundi, 31 octobre 2023, notre association comptait 141 membres.

2.1 CHANGEMENTS

Lors du nouvel exercice, les adhésions suivantes ont été enregistrées:

- Sepp Knüsel AG, 6403 Küssnacht am Rigi

Durant l'exercice, les départs suivants ont été enregistrés:

- Ballmer SA, 2300 La Chaux-de-Fonds
- Erismann AG, 5707 Seengen
- Fischer Nouvelle Sàrl, 1868 Collombey-le-Grand (liquidation)
- Garage Maurice Rossé, 2738 Court (la société a été reprise)
- Loosli Maschinen GmbH, 3322 Schönbühl
- Protractor GmbH, 4533 Riedholz
- Zumstein Maschinen AG, 3951 Agarn

2.2 ANNIVERSAIRES D'ENTREPRISES MEMBRES DURANT L'EXERCICE

Land- und Baumaschinen Service A. Lehmann, Bellach, 25 ans

Le 1er août 1999, dans un petit hangar à Bellach (SO), Andreas Lehmann se lance avec beaucoup de courage et de volonté dans la grande aventure de l'indépendance. Tout juste dix ans plus tard, les travaux de modernisation du site commencent sur le terrain acquis avec le bâtiment. Un atelier bien équipé voit le jour et prend en charge la réparation de tracteurs, de machines agricoles et de chantier, de petits appareils et d'outils de jardinage, et même parfois de camions. Une salle d'exposition, un bureau spacieux et le logement personnel d'Andreas Lehmann font également partie du projet.

En 25 ans, l'activité n'a jamais cessé de se développer. Aujourd'hui, Land- und Baumaschinen Service A. Lehmann est une entreprise certifiée dans la protection de dessous de caisse et la technique d'entretien ELASKON. Elle propose également un service immédiat d'entretien de tuyaux hydrauliques et un service de pièces de rechange. Grâce à leur véhicule de service parfaitement équipé, les mécaniciens en machines agricoles sont en mesure, en cas d'urgence, d'effectuer des réparations directement sur place. L'entreprise dispose par ailleurs d'un système de transport interne et peut ainsi procéder à la livraison de machines agricoles et de tracteurs en temps voulu aux clients, ou encore aller récupérer chez eux les appareils devant être réparés.

En intégrant dans sa gamme de produits les faucheuses débroussailleuse télécommandées SPIDER, la société Lehmann a en son temps fait office de précurseur en Suisse. Présente dans tout le pays, elle entretient la proximité clients en participant à divers salons et expositions.

Du reste, beaucoup connaissent Andreas Lehmann pour son hobby, le tracteur pulling, dans lequel il a déjà été sacré champion de Suisse à plusieurs reprises. Un hobby qu'il partage d'ailleurs avec son fils Lukas, membre de l'équipe des mécaniciens depuis le début de l'année.

L'entreprise Lehmann aborde les 25 prochaines années avec confiance et beaucoup de gratitude et d'estime envers ses clients et son équipe.

LAND UND BAUMASCHINEN SERVICE ANDREAS LEHMANN

Leo Schallberger AG, Oberdorf, 50 ans

Leo Schallberger et sa femme Franziska ont posé la première pierre de cette entreprise jubilaire le 1er septembre 1974, avec à leurs côtés un mécanicien et un apprenti. Il s'agissait alors d'un petit atelier et d'un bureau. Un carnet de commandes bien rempli permet rapidement d'embaucher d'autres talentueux collaborateurs. Faute d'espace suffisant, ils n'ont d'autre choix que de procéder aux petites réparations directement sur le parvis ou le trottoir. Par la suite, l'achat d'un terrain à bâtir donne lieu à la construction d'un atelier alors très spacieux constitué d'un hall d'exposition, d'un entrepôt de pièces de rechange et de bureaux. L'entreprise investit ses nouveaux locaux en 1981 avec pour devise de mettre son expertise au service de ses clients, avec respect et assiduité. Une philosophie qui se révèlera clairement gagnante.

L'entreprise développe également sa clientèle à Obwald et Uri. Afin de proposer des services d'excellence sur place, elle ouvre des filiales à Schattdorf (UR) et Sarnen (OW), mais les bureaux restent domiciliés au siège, à Oberdorf (NW). En plus du commerce et de la réparation de machines agricoles, l'entreprise a également conçu une citerne à pompe dotée d'un centre de gravité très bas. Construite en quantités intéressantes, elle se vend très bien dans les pays alpins. Le rattachement du centre de service IVECO

s'est également révélé très favorable. Le 1er janvier 2000, le fils du couple fondateur, Leo André, reprend les rênes de l'entreprise. Fort de vastes connaissances, il la dirige avec passion et brio. L'extension du site à Oberdorf, construite entre 2012 et 2013, se compose de trois ateliers indépendants destinés respectivement aux véhicules utilitaires, à la technique agricole et à la fabrication de citernes à pompe. Ces trois secteurs se partagent l'entrepôt central de pièces de rechange ainsi que la salle de lavage équipée d'un élévateur pour véhicules et engins de 30 tonnes. Les quelque 50 collaborateurs d'Oberdorf, de Sarnen et de Schattdorf sont les piliers de l'entreprise, qui a reçu de ses clients le label de qualité « Connu pour son excellence ». Autre source de fierté pour l'entreprise : depuis 1974, elle a formé plus de 100 jeunes apprentis qui sont devenus des mécaniciens en machines agricoles compétents.

L'entreprise suit l'air du temps et s'efforce de maintenir ses outils et installations à la pointe de la technologie. Une partie essentielle de ce travail a trait à la transformation numérique. Une évolution indispensable pour continuer à attirer de jeunes talents et de spécialistes expérimentés d'une part, et pour optimiser les processus internes d'une autre.

Schallberger s'oriente constamment vers des marchés prometteurs et orientés vers l'avenir, mais sans jamais perdre de vue son cœur de métier : la technique agricole.

Leo André dirige le centre de véhicules et de machines depuis bientôt 25 ans et planifie déjà sa succession, avec pour objectif de continuer à offrir aux clients les services d'excellence d'un partenaire premium.

Nous adressons nos sincères félicitations à ces entreprises jubilaires.

3. ASSEMBLÉE DES MEMBRES 2023

3.1 ACCUEIL

Après deux éditions organisées par correspondance, la 83e assemblée des membres a enfin pu se dérouler dans le cadre habituel le 20 janvier 2023 au Landgasthof Schönbühl.

Jürg Minger, président de l'ASMA, ouvre la séance avec un exposé sur le thème de « l'interopérabilité dans la technique agricole ». Il explique les défis actuels auxquels est confronté le secteur de la technique agricole. Il met aussi en évidence les opportunités que peuvent offrir la transformation numérique et notamment l'optimisation de l'interopérabilité entre les différents systèmes de la technique agricole. Jürg Minger est convaincu que promouvoir la transformation numérique, mais aussi et surtout l'interopérabilité des différents systèmes, présente divers avantages : une amélioration constante de la mise en réseau des différents secteurs d'une exploitation – de la machine jusqu'à la commande de semences – se traduirait en effet par une hausse considérable de l'efficacité. Ainsi, l'augmentation des quantités produites permettrait de relever le degré d'autosuffisance, et l'optimisation des quantités de produits pulvérisés grâce au spot spraying (pulvérisation ciblée), par exemple, contribuerait grandement à la préservation de l'environnement. Pour Jürg Minger, il est indispensable d'investir très tôt dans la formation des futurs spécialistes, de manière à garantir l'entretien des nouvelles technologies.

3.2 AFFAIRES STATUTAIRES

Pierre-Alain Rom présente les résultats des votes de l'assemblée des membres de 2022, organisée par correspondance. Tous les points à l'ordre du jour ont été approuvés avec un taux de participation de 54%.

4. COMITÉ

Sous la présidence de Jürg Minger, le comité s'est réuni lors de trois séances ordinaires durant l'exercice écoulé et s'est consacré aux affaires suivantes :

Groupement professionnel Pulvérisation-Fertilisation/ Accessoires :

- Courrier au conseiller fédéral Guy Parmelin « Processus dans la politique agricole » : demande de prise de position concernant le manque de considération apportée aux interventions des professionnels du secteur lors des consultations.

Groupement professionnel Équipements de ferme/Technique de traite :

- Nouvelle collaboration avec la HAFL à Zollikofen pour la formation de base et continue des contrôleurs de machines à traire ; ouverture du forum de traite au centre Rütti à Zollikofen le 27 octobre 2023 ; premiers cours de formation de base et continue dispensés.
- Finalisation de l'entrée en vigueur des normes de la branche pour le montage et l'entretien des installations de traite dans toute la Suisse, y compris tous les acteurs du marché.
- Participation à diverses réunions avec l'OFAG autour de la mise en œuvre de mesures de réduction de l'ammoniac et de la stabulation libre.

Groupement professionnel Machines agricoles motorisées et tracteurs :

- Participation à des réunions sur la « circulation routière » de l'OFROU
- Participation à des réunions de la CT d'Agrotec Suisse, Aarberg

- **Organisation de l'AGRAMA 2022**
- **agroPrix 2023**
- **Organisation de l'AGRAMA 2024**
- **Collaboration avec l'OFROU, AM Suisse, ASSAF, SIK, ASETA et d'autres organisations apparentées**
- **Participation à diverses manifestations et séances**
- **Développement du réseau avec des personnalités de la sphère politique agricole**

5. SECRÉTARIAT

Au cours de l'exercice écoulé, divers projets des différents groupements professionnels et groupes de travail ont progressé, voire ont pris fin. L'ouverture du nouveau forum de traite au centre Rütti à Zollikofen dans le cadre de la nouvelle collaboration avec la BFH Zollikofen dans le domaine de la formation initiale et continue des contrôleurs de machines à traire, a constitué un temps fort du groupement professionnel Équipements de ferme/Technique de traite. L'ancienne salle de traite du centre Rütti à Zollikofen a été équipée d'une infrastructure de pointe pour permettre chaque année à quelque 700 participants de suivre les cours de formation de base et continue de contrôleur de machines à traire, mais aussi les cours interentreprises pour devenir agriculteur.

Après l'édition 2022 très réussie de l'AGRAMA, le secrétariat travaille d'ores et déjà à l'organisation de l'AGRAMA 2024. Les travaux sont en bonne voie et la commission d'exposition se réjouit de la tenue de la prochaine édition de l'AGRAMA sur le site de BERNEXPO AG à Berne.

Le directeur de l'ASMA, Pierre-Alain Rom remercie le président de l'Association, les membres du comité, les présidents des groupements professionnels, le secrétariat et les membres des différentes commissions pour leur soutien ainsi que pour l'excellente collaboration.

6. GROUPEMENTS PROFESSIONNELS

Nous informons ci-dessous sur les activités des groupements professionnels, pour autant qu'ils aient été actifs dans le courant de l'exercice.

6.1 GROUPEMENT PROFESSIONNEL – PULVÉRISATION-FERTILISATION/ACCESSOIRES

Présidence : Joël Petermann, Jürg Schmid

Joël Petermann et Jürg Schmid présentent le rapport suivant :

Outre les prises de position et les procédures de consultation vis-à-vis de la Confédération et des cantons, l'exercice a été marqué par les débats sur la mise en œuvre du train d'ordonnances « Initiative parlementaire 19.475 Mesures pour une eau propre et une agriculture plus durable ». Parmi les renforcements dans le domaine de la protection phytosanitaire et de la fertilisation qui en résultent, bon nombre sont difficiles ou impossibles à mettre en œuvre dans la pratique et ont même parfois un impact négatif sur l'environnement.

Diverses interventions jusqu'au Conseil fédéral n'ont malheureusement pas abouti au résultat escompté. Les services fédéraux font de moins en moins appel à notre expertise en matière de techniques d'application les plus modernes, les plus pratiques et les plus respectueuses de l'environnement. Nous continuerons néanmoins de nous intéresser à ces sujets afin d'atteindre la meilleure configuration possible pour notre planète et nos clients.

Dans le domaine de la protection phytosanitaire, nous nous sommes également concentrés sur « DigiFlux », la future

plateforme de saisie et d'application des produits phytosanitaires dont la mise en service progressive est prévue à partir de 2025. Actuellement, les possibilités numériques de la technique agricole ne sont pas prises en compte. Nous nous efforcerons de faire changer les choses au cours du prochain exercice.

6.2 GROUPEMENT PROFESSIONNEL – ÉQUIPEMENTS DE FERME/TECHNIQUE DE TRAITE

Présidence : Pius Bucher, Urs Schmid

Équipements de ferme – Pius Bucher, président du groupement professionnel Équipements de ferme, présente le rapport suivant :
La branche a débuté 2023 en étant marquée par les événements des années précédentes. Dès le départ, l'année a bien commencé pour les entrepreneurs du secteur de l'élevage bovin qui ont enregistré de nombreuses demandes et commandes. Heureusement, la situation en termes de prix des matières premières s'est elle aussi quelque peu améliorée. Ainsi, la disponibilité des ressources a pu être assurée.

La pénurie de personnel qualifié est sensible, notamment au sein des infrastructures de taille moyenne et des grandes entreprises. Cela se traduit par la nécessité de promouvoir la mécanisation (pour la traite, l'évacuation du fumier et le nourrissage). Toutefois, le financement et la capacité à supporter les investissements correspondants sont devenus un défi majeur en raison du renchérissement.

La situation est différente dans le secteur de l'élevage de porcs et de volailles. Très peu d'investissements ont été réalisés en 2023. Les prix bas du marché dans le domaine des porcs freinent la planification et la modernisation. En ce qui concerne la volaille, de nombreux investissements ont été passés dans les bâtiments au cours des années précédentes, entraînant ainsi une situation actuelle de saturation.

Des idées et systèmes pratiques sont élaborés à grande échelle pour aider à résoudre le problème de l'ammoniac. En collaboration avec les planificateurs et constructeurs d'étables, le groupe de travail « Plateforme d'ammoniac » a mis au point des systèmes qui sont désormais également utilisés dans les bâtiments. Les étables bovines sont les plus avancées en la matière à l'heure actuelle.

L'obtention des permis de construire nécessaires constitue sans aucun doute le défi essentiel des projets de construction hors de la zone à bâtir. Les exigences très variables d'un canton à l'autre en matière de visuel des bâtiments, d'intégration dans le paysage et de mise en œuvre des mesures de réduction de l'ammoniac, de même que les exigences régionales en termes d'aménagement du territoire, donnent du fil à retordre aux planificateurs et maîtres d'ouvrage. Les délais et frais liés aux travaux de planification et aux procédures d'octroi de permis de construire se sont considérablement allongés.

Technique de traite – Urs Schmid, président du groupement professionnel Technique de traite, présente le rapport suivant :
En collaboration avec notre nouveau partenaire, la HAFL Zollikofen, l'ASMA a lancé la formation de base de contrôleur de machines à traire. À la Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires à Zollikofen, le forum de traite, un centre de formation moderne pour la technique de traite, a vu le jour en l'espace de quatre mois. Nous nous réjouissons de la collaboration avec la HAFL et sommes ravis de ce nouveau partenariat. La formation de base et continue des contrôleurs de machines à traire est une tâche importante du groupement professionnel Équipements de ferme/Technique de traite. Grâce à ce partenariat, elle repose désormais sur de nouvelles fondations et le profil professionnel du métier de technicien de service des installations de traite s'en trouve renforcé.

Les premières formations de base de deux semaines ont été dispensées en août et ont permis à 21 nouveaux contrôleurs de machines à traire de se former, en allemand et en français.

De même, de nouveaux cours de formation continue ont pu être proposés et organisés pour tous les fabricants de matériel de traite de notre secteur. Désormais, tous les contrôleurs de machines à traire suivront tous les trois ans un cours obligatoire à la HAFL Zollikofen, afin d'élargir et de renouveler leurs connaissances professionnelles.

6.3 GROUPEMENT PROFESSIONNEL – MACHINES AGRICOLES MOTORISÉES ET TRACTEURS

Présidence : Kurt Bachmann

Kurt Bachmann, président du groupement professionnel Machines agricoles motorisées et tracteurs, présente le rapport suivant :
La transformation numérique dans le secteur de la technique agricole et les différents règlements ont été et restent un grand sujet de discussion dans la branche. Outre les réunions de la CT d'Agrotec Suisse, l'ASMA a participé avec d'autres associations professionnelles à la réunion du « GT Circulation routière ». Les points suivants ont notamment été abordés :

État actuel de la révision de l'OETV (OFROU)
L'OFROU informe que les évaluations des nombreux retours reçus sont en cours. La solution du tachygraphe intelligent a été retenue et soumise au Conseil fédéral. Les retours formulés par le groupe de travail lors de la dernière réunion ont été pris en compte dans la réflexion sur la suite des opérations.

Machines de travail : les véhicules de travail roulant à 40 km/h et équipés d'une direction arrière suscitent de nombreuses critiques. Les travaux ultérieurs ont donc porté sur la formulation de motifs justifiant la direction arrière et l'augmentation de la largeur. Les retours sont positifs quant à la charge utile des véhicules de transport et de travail.

Tendances :
Une vitesse à 40 km/h pour les machines de récolte de 3 mètres de large est difficile à justifier, même avec un contrôle supplémentaire de la stabilisation de la direction arrière. Les questions qui se posent concernent en premier lieu la sécurité routière.

Les véhicules de travail (pulvérisateurs, dragues aspirantes, etc.) devront à l'avenir pouvoir transporter jusqu'à 33 % de charge utile (retour du SPAA lors de la dernière réunion du GT pour les petits pulvérisateurs en viticulture). Les décisions définitives de la révision ne seront rendues qu'avec la décision du Conseil fédéral, attendue fin 2023.

Les agro-entrepreneurs font remarquer que la plupart des pays voisins de la Suisse ont des prescriptions nationales spécifiques à chaque pays. La Suisse pourrait donc également en introduire. Ils font valoir comme principal argument qu'il s'agit de petites machines telles que des pulvérisateurs automoteurs et des faucheuses, et non pas des moissonneuses-batteuses de 3,5 mètres. Les agro-entrepreneurs se disent prêts à en faire la démonstration pratique. Aucun nouvel argument n'a été apporté (voir le dernier procès-verbal).

L'OFROU fait remarquer que l'augmentation de la largeur des camions de 2,3 à 2,5 mètres a nécessité une votation populaire, car elle a suscité des craintes en matière de sécurité routière. Les grosses machines comme les automoteurs à lisier de 3 mètres de largeur ont également suscité de nombreuses craintes en raison de leurs dimensions. Les agro-entrepreneurs sont d'avis que la route n'est pas un havre de tranquillité et que ses usagers doivent être concentrés et responsables. Du reste, ils font valoir que les chargeurs sur pneus pourraient en partie aussi rouler à 40 km/h. Les fenêtres de récolte deviennent plus courtes ce qui augmente la pression liée au temps. La CCCS soutient que les machines de 3 mètres de large font une différence par rapport à celles de 2,55 mètres. Selon la HAFL, la fluidité du trafic est un argument de plus en faveur des 40 km/h.

Harmonisation des trains routiers Travail d'étude de la HAFL

La HAFL informe avoir à présent terminé son travail d'étude. L'ASETA discutera de ce travail plus en détail demain. La prochaine étape consistera en la publication d'un article dans la revue Technique Agricole. Quatre tracteurs et cinq remorques différentes ont été mesurés et les différences sont nombreuses, tant entre les tracteurs qu'entre les remorques. Les forces dynamiques jouent un rôle important, qui n'est pas pris en compte sur les bancs d'essai de freinage. Il convient d'examiner de plus près cet impact.

Les agro-entrepreneurs s'interrogent sur l'objectif de ce travail et s'opposent au lancement d'une campagne. Ils n'ont aucun problème à ce sujet avec leurs trains de remorques. Selon la HAFL et l'ASETA, la sensibilisation est l'objectif premier de ce travail. Le but n'est pas de pointer les gens du doigt, mais de montrer aux lecteurs ce qui pourrait être amélioré.

La CCCS ajoute que les remorques et les tracteurs sont contrôlés séparément. L'harmonisation d'un train routier n'est pas vérifiée. La régulation de la force de freinage atténuerait le problème.

L'harmonisation est en principe indépendante du système de freinage ; les résultats sont généralement meilleurs avec de l'air. Agroscope fait remarquer que ce sujet a déjà fait l'objet de débats animés au sein de ce groupe de travail par le passé (2016) et que les mesures les plus diverses ont été effectuées en la matière.

Selon l'OFROU, les dispositions légales actuelles devraient suffire et le problème ne surviendrait presque qu'en cas de combinaison de véhicules anciens et neufs, bien et mal entretenus, etc. Et d'ajouter que la comparaison avec le camion est un peu boiteuse, car le tracteur n'est pas un véhicule spécialement conçu pour la route. La situation serait plus favorable pour les camions en raison de la masse élevée du véhicule de traction, du grand empattement et des meilleurs pneus. Dans le cas du tracteur en revanche, avec le freinage semi-continu, le signal n'est transmis vers l'arrière qu'au fur et à mesure de l'augmentation de la pression. Le comportement de freinage et de direction des camions est clairement meilleur que celui des trains de tracteurs.

Agrotec se réjouit de cette étude et se demande quelles conclusions se dégagent concrètement de ce travail. L'association pose la question suivante : y a-t-il beaucoup d'accidents de ce type ? La CCCS rapporte des incidents réguliers dans le canton de Berne, dus à des défauts des trains routiers. Elle a constaté que l'harmonisation des trains routiers joue un rôle en cas d'accident – en particulier dans les descentes. Les remorques utilisées inter-exploitations qui ne correspondent pas au tracteur sont selon elle un sujet de préoccupation. Les remorques limitées à 30 km/h non immatriculées soulèveraient également des questions. Le canton de Berne enregistre hélas de très nombreux accidents de ce type, beaucoup plus que dans le cadre du trafic lourd. Agroscope juge ce constat en certaine contradiction avec les précédentes déclarations du SPAA, qui n'a jusqu'à présent pas observé d'anomalies. Reste toutefois à savoir dans quelle mesure les données chiffrées disponibles sont fiables.

L'ASA estime que l'OFROU a mentionné les principaux problèmes. Ce ne sont pas des défauts techniques qui sont en cause, mais différents facteurs tels que des réglages ou harmonisations non optimaux, ou encore des pneumatiques, volants ou vitesses inadaptés. Les accidents d'origine purement techniques sont l'exception.

Les agro-entrepreneurs estiment que les véhicules non immatriculés et les freins à huile sont une cause importante des problèmes. Ils apprécieraient vivement que les accidents de ce type fassent l'objet d'une analyse. Ils rappellent que l'agriculture a un problème d'image. Tous s'accordent à dire que les cas de remorques limitées à 30 km/h roulant à 40 km/h sont trop nombreux.

L'OFROU constate que la statistique des procès-verbaux d'accidents ne permet pas de tirer beaucoup de conclusions directes. En l'absence de défaut technique, l'excès de vitesse reste la cause la plus probable de l'accident. Dans l'urgence, les conducteurs prennent plus de risques et la conduite préventive n'est plus respectée. Selon l'OFROU, de nombreux accidents pourraient être évités si les conducteurs étaient plus prudents.

Les agro-entrepreneurs s'interrogent : qu'adviendrait-il de la situation si toutes les remorques attelées à des tracteurs limités à 40 km/h devaient être immatriculées ?

La CCCS se dit favorable à cette idée. Agrotec en revanche ne soutient pas cette proposition qui impacterait beaucoup les régions de montagne.

L'ASETA prend note de ces remarques mais n'initiera pas de changements. Pour elle, sa mission relève de la sensibilisation.

Agroscope transmet au SPAA et remettra le sujet à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

Selon le procès-verbal de l'atelier de 2016, 200 000 remorques sont utilisées en Suisse, parmi lesquelles seuls 5 % sont immatriculées.

État de l'autorisation exceptionnelle de circuler la nuit pour les transports d'animaux (numéro blanc) qui ne sont pas conduits à l'abattoir (ceux-ci ne sont pas soumis à l'interdiction de circuler la nuit) (ASETA et CCCS)

Du point de vue de l'ASETA, le sujet est clos puisque des autorisations exceptionnelles sont possibles (art. 91a de l'OCR véhicules agricoles et forestiers ; voir article paru dans Technique Agricole 12/2022 pages 48/49).

Catalogue d'amendes au lieu de dénonciations (ASETA)

Au terme de diverses discussions, l'USP et l'ASETA ont décidé de ne pas poursuivre dans cette voie, car les amendes seraient probablement délivrées plus rapidement que dans le cas d'une dénonciation. La CCCS est également d'avis de laisser les choses en l'état.

État de la fiche d'information sur les possibilités d'attelage aux bras inférieurs (ancien/nouveau droit)

Des incertitudes persistent encore en matière de réception par type. Le projet est prêt, la fiche devrait être disponible en novembre.

Immatriculer les moteurs fixes Strebel utilisés comme remorques de travail ?

L'immatriculation des véhicules (y compris les remorques) équipés d'un moteur auxiliaire est soumise à l'art. 52, al. 5 et à l'annexe 5 de l'OETV. Les prescriptions sont harmonisées avec les dispositions de l'Ordonnance sur la protection de l'air (OPair) et s'appliquent également aux véhicules non soumis à immatriculation. Si un moteur est retiré d'un ancien camion et utilisé comme moteur fixe, les prescriptions relatives aux machines neuves s'appliquent, car le moteur ne fait alors plus partie du camion mais désormais d'un ventilateur. En ce qui concerne les groupes non mobiles (p. ex. destinés au chargement au moyen d'une fourche à palettes), l'OPair s'applique directement. Les demandes éventuelles de dérogations doivent être adressées à l'OFEV. L'un des arguments susceptibles de motiver une telle demande serait que ces moteurs sont uniquement utilisés pendant la courte saison des récoltes et qu'ils n'atteindraient donc pas un nombre élevé d'heures par an.

Informations complémentaires

Triangle d'attelage de type Accord : L'ASETA a été informée il y a quelques jours que l'installation d'un triangle d'attelage de type Accord sur le système hydraulique frontal sans accessoire n'était pas autorisé. Cette disposition concerne le canton de Fribourg. La CCCS n'en a pas connaissance. Selon l'OFROU, les pièces qui ne sont pas des équipements supplémentaires nécessaires montés temporairement et qui n'ont pas de fonction de travail ne peuvent pas être installées sans être contrôlées (conclusion inverse aux dispositions de l'art. 34 al. 2bis de l'OETV). Pour elle, de telles pièces seraient comparables à la plaque de montage de chasse-neige sur les camions. Le triangle d'attelage de type Accord devrait donc être lui aussi contrôlé, ou démonté lorsqu'il n'est pas utilisé. L'ASA estime qu'il s'agit d'une pièce rapportée qui doit être marquée en conséquence, et que les pièces inutiles et dangereuses doivent être démontées. En cas de contrôle, elle juge préférable que le triangle d'attelage de type Accord soit inscrit sur le permis. Selon les agro-entrepreneurs, environ 80 % des tracteurs seraient équipés d'un triangle d'attelage de type Accord.

7. SECTION ROMANDE ARMA

Agrovina
La 15e édition du salon Agrovina se déroulera du 23 au 25 janvier 2024 à Martigny. Sur une surface d'exposition d'environ 20 000m², les dernières techniques des secteurs de l'œnologie, de la viticulture et de l'arboriculture seront à nouveau présentées au public professionnel.

8. COLLABORATION

Comme par le passé, les contacts ainsi que la collaboration avec les organisations partenaires ont été intensifiés et élargis.

Nous saisissons ici l'occasion de remercier les institutions et associations mentionnées ci-après de leur fidèle collaboration durant l'exercice écoulé :

- Agriss, Fondation pour la sécurité au travail et la protection de la santé, Schöftland
- Stations de recherche Agroscope
- AM Suisse/Agrotec Suisse, Aarberg
- OFROU
- Berner Bauern Verband
- BFH-HAFL, Zollikofen
- BUL/SPAA, Service de prévention des accidents dans l'agriculture, Schöftland
- ASSAF, Association suisse pour un secteur agroalimentaire fort, Lausanne
- Union suisse des paysans
- SIK, Association suisse des intérêts des fabricants et négociants en machines et engins pour la voirie, Stäfa
- ASETA, Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture, Riniken

9. AGRAMA

Après le succès de l'AGRAMA 2022, qui a attiré un grand nombre de visiteurs, les préparatifs pour l'organisation de l'AGRAMA 2024 battent déjà leur plein. Le nouveau responsable des halls et ancien responsable du service interne des ventes chez Serco, Alfred Hofer, s'est parfaitement familiarisé avec le sujet et se réjouit de la planification et du déroulement de la prochaine édition de l'AGRAMA.

Afin que les agriculteurs qui effectuent des travaux pour les communes à titre accessoire puissent également voir les machines correspondantes lors de l'AGRAMA, la commission d'exposition a décidé d'ajouter au catalogue de produits les petits appareils communaux jusqu'à 7,5 tonnes.

10. COMMUNICATION

Remise de l'agroPrix 2023

Le prix spécial de l'ASMA a été remis par Bendicht Hauswirth, membre du jury de l'ASMA, au projet « Semoir automateur MegadRyll 2.0 » de l' entreprise de travaux agricoles Ryser, Richenthal.

La famille Ryser gère avec succès une entreprise de travaux agricoles située à Richenthal (canton de Lucerne). Les grandes cultures sont l'activité principale de l'agro-entreprise. La culture et l'entretien de toutes les cultures exploitées dans la région, les presses à grandes balles, le « chaulage » des sols, la valorisation des terres cultivées, le négoce de fourrage et de paille ainsi qu'un atelier interne sont les activités principales de l'entreprise.

L'entreprise agricole Ryser a une longue tradition d'innovation dans le domaine de la technique agricole. Elle a reconnu depuis longtemps les conditions-cadres exigées dans la pratique pour une culture réussie dans les terrains en pente. En plus de la stabilité et de l'excellente manœuvrabilité du tracteur et du semoir, la levée de la semence a pu être améliorée avec un rappuyage optimisé. De plus, l'érosion de l'humus a été fortement réduite.

Le perfectionnement du MegadRyll 2.0 repose sur ce savoir-faire agronomique. Il s'agit d'un nouveau semoir automoteur. Monté sur un véhicule porteur à 5 roues avec un châssis spécialement conçu, l'entraînement entièrement hydraulique est assuré par un moteur diesel Deutz avec hydrostat via le système Bosch Rexroth sur les 5 roues (1000/50 R25). La prise de force de 700-1000 tr/min est dotée d'un entraînement mécanique. Une herse rotative pliable et un semoir pneumatique avec une largeur de travail de 6 mètres se trouvent à l'arrière. Lors du transport sur route, l'attelage de 3,2 mètres de large sur 3 roues circule avec une pression des pneus de 2,5 bar. En position de travail, la pression des pneus atteint seulement 0,5 bar, avec une largeur de travail de 6 mètres répartie sur 5 roues.

Cette « nouveauté lucernoise » combine de manière exemplaire mécanique, hydraulique et technique agricole moderne « made in Switzerland ». Cette innovation se distingue par un centre de gravité bas et par une manœuvrabilité excellente et précise grâce au pilotage GPS. Le travail respectueux du sol dans les terrains en pente n'entraîne pas de dérive majeure, garantit une levée uniforme grâce au rappuyage et empêche l'érosion de l'humus. Le semoir automoteur MegadRyll 2.0 a déjà traité de nombreux hectares dans la pratique et ses performances au quotidien peuvent aussi être admirées sur YouTube (semis en pente avec MegadRyll 2).

Dès la phase de prototype, la première machine MegadRryll a retenu l'attention de nombreux clients et agriculteurs. Elle est en service depuis 10 ans déjà et a toujours donné entière satisfaction sur des milliers d'hectares. Réaction spontanée des observateurs : « Cela faisait longtemps que nous attendions cette machine. Elle correspond exactement à ce dont nous avions besoin dans les cultures sur les terrains en pente ». Une telle appréciation est le meilleur argument pour convaincre les clients !

11. CONCLUSION

L'exercice passé a été foncièrement intéressant et résolument positif. La fructueuse collaboration au sein des différents groupements professionnels et commissions a par exemple permis de poser de nouveaux jalons essentiels, avec la création du nouveau forum de traite et l'organisation d'une édition 2022 très réussie de l'AGRAMA après la longue trêve imposée par la crise du coronavirus.

Je tiens à remercier ici tous les membres de l'association, les membres des commissions et des groupements professionnels, ainsi que notre président, Jürg Minger, pour leur engagement en faveur de la branche.

Je souhaite à tous les membres une excellente nouvelle année et les remercie de leur confiance.

Association suisse de la machine agricole

Pierre-Alain Rom, directeur

Berne, décembre 2023